

Quartier des Médecins

Désaffectation et déclassement de voiries routières et de parking

Dans le cadre du projet global du renouvellement urbain du Val Fourré, les opérations de résidentialisation participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Elles clarifient la gestion des espaces entre les domaines publics et privés et permettent de gérer le stationnement résidentiel à la parcelle, selon le souhait du gestionnaire.

Dans ce contexte, le bailleur social Batigère en Ile de France a décidé de résidentialiser son patrimoine, situé impasse Bretonneau à Mantes-La-Jolie.

La Ville prévoit dès lors de rétrocéder le parking public et ses abords au bailleur social Batigère en Ile de France.

L'ilôt résidentiel sera ainsi composé des espaces suivants :

- Une partie de l'impasse du Dr Bretonneau
- Le parking public situé dans l'impasse
- Les abords des immeubles

L'impasse du docteur Bretonneau est partiellement intégrée à la résidentialisation. Elle doit être désaffectée et déclassée selon le plan joint pour être cédée à Batigère.

Le parking public située dans l'impasse Bretonneau est intégralement intégré à la résidentialisation. Il doit être désaffecté et déclassé pour être cédé à Batigère.

Les abords des immeubles seront pris sur la parcelle AR 1159 d'une plus grande importance. La-dite parcelle fait partie du domaine privé de la commune, il n'a pas besoin d'être déclassé avant d'être cédé à Batigère.